Conseil privé en agriculture. Acteurs, pratiques et marché. Claude Compagnone, Frédéric Goulet, Pierre Labarthe (coord)

11 février 2016

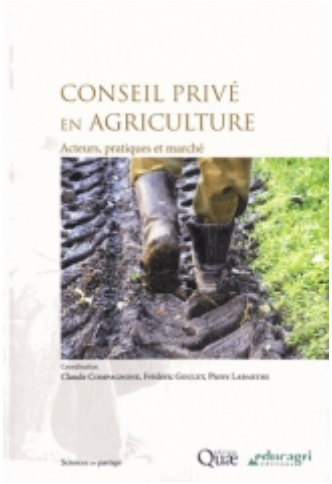

Les travaux sur le conseil agricole, nombreux, ont surtout porté sur les acteurs publics, à commencer par les chambres d'agriculture. L'intérêt de cet ouvrage collectif est de se centrer, lui, sur les opérateurs privés : coopératives, firmes d'amont et d'aval, associations, consultants, bureaux d'études, groupements de producteurs, organismes de gestion, etc. Sept chapitres sont consacrés à la France et les trois autres à des expériences étrangères (Pérou, Maroc, Argentine). Tous s'appuient sur des recherches empiriques récentes, qui privilégient les approches sociologique ou économique, et concernent un large éventail d'acteurs, de filières et de territoires.

Par-delà les différences imputables aux terrains observés et à la sensibilité des auteurs, ces contributions montrent bien la tendance à l'affaiblissement des intervenants publics et, corrélativement, le fort mouvement de privatisation des activités de conseil. Hier, les États et leurs politiques volontaristes mobilisaient des outils publics et para-publics pour réussir la « modernisation agricole » et la « révolution verte ». Aujourd'hui, la réduction des dépenses étatiques, la diversification des modèles de production, et des politiques centrales moins interventionnistes se conjuguent pour créer une offre de services de plus en plus diversifiés, précis, adaptés, efficaces, mais payants.

Si cet ouvrage offre un bon panorama de la situation présente, il suggère aussi, de façon plus prospective, quelques grandes interrogations pour l'avenir. Par exemple, de nombreuses pages incitent à se demander si l'essor du conseil privé permettra ou non de mieux prendre en compte les enjeux sanitaires et environnementaux. En second lieu, cette logique de privatisation débouchera-t-elle sur de nouveaux partenariats, sur de nouvelles concurrences, ou sur un mixte des deux ? Troisièmement, il sera intéressant de voir comment le conseil s'insérera, de façon plus ou moins cohérente, dans l'actuelle palette d'activités économiques de ces acteurs privés. Quatrièmement, en quoi cette privatisation aura-t-elle des conséquences sur la

qualité des prestations proposées ? Certains observateurs craignent également que l'affaiblissement des opérateurs publics ne crée de nouvelles inégalités dans l'accès au conseil. Enfin, les auteurs se demandent, de chapitre en chapitre, si ces acteurs privés sauront, autant qu'ils le prétendent, être porteurs de pratiques innovantes…

Bruno Hérault, Centre d'études et de prospective

Lien : Éditions Quae